

## LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DU SIP

Issu du cadre d'objectifs et de moyens (COM), le « SIP de demain » a pour but de révolutionner les services d'accueil et de gestion des particuliers entre 2023 et 2027. Une jolie note de SRP (un bureau de Centrale garni de cadres qui n'ont jamais rencontré le moindre usager), rédigée en 2023, précise les grandes lignes de cette transformation :

- l'accueil des usagers doit se diversifier : adieu le guichet unique, vive l'accueil omni canal,
- la lutte contre la fraude doit s'accroître : après avoir transféré les emplois des SIP vers les pôles contrôle pour spécialiser la mission, les agents des SIP vont devoir à nouveau faire du CSP, après avoir perdu les emplois et les compétences qu'ils possédaient auparavant,
- l'assiette et le recouvrement doivent se découpler : les agents qui maîtrisent la comptabilité et/ou le recouvrement depuis des années vont devoir maîtriser la fiscalité, ou l'inverse, sans oublier la mission foncière, que tous doivent assurer dans le cadre de l'accueil « multi omni pluri canal ».

« Une réflexion riche et fournie » comme le précise la note avec grande humilité, mais une réflexion menée par des cadres qui n'ont aucune connaissance de la réalité du terrain et des métiers, et qui font fi des pertes d'emplois que subissent tous les services, et singulièrement les SIP depuis plusieurs années.

Selon ces mêmes cadres, toujours empreints de cette même réflexion riche et fournie : « Avec la déclaration en ligne, avec le prélèvement à la source, avec la suppression de la TH, avec le départ des missions foncières vers les SDIF, avec le départ du contrôle fiscal vers les PCRP, et vu que tout se fait automatiquement, les SIP n'ont plus aucun intérêt et on se demande bien ce que font les agents y travaillant... »

2027 arrivant à grands pas, les SIP ne s'étant pas encore pliés aux règles édictées par la Centrale s'engagent dans un chantier brutal, rapide, et qui ne laisse place à aucune discussion.

Le SIP de Charleville-Mézières en est la parfaite illustration. Pour coller au modèle du SIP de demain, en septembre 2026, tout le monde doit avoir changé de bureau, changé de mission, changé de collègue, et le tout sans mot dire.

Démotivation, incompréhension, perte de sens au travail, boule au ventre, quelques larmes aussi... tel est le quotidien des agents qui pour certains d'entre eux ont dû chercher où leur bureau et leur chaise avaient été déplacés, lorsqu'ils sont revenus de congés.

On aura facile de pointer du doigt les chefs de service, mais c'est oublier un peu vite que ces injonctions viennent tout droit de la Direction Générale. Et la pression est forte, pour tout le monde.

Il serait pourtant grand temps que les conditions de vie au travail (CVT), soient réellement prises au sérieux par les différents acteurs locaux, des directeurs aux chefs de services. Tant que ces derniers continueront à appliquer des consignes sans en mesurer les enjeux dramatiques sur le quotidien des personnels, il sera bien vain voire insultant de proposer des sorties bowling pour améliorer la cohésion du service, ou convoquer les nouveaux agents pour vérifier qu'ils connaissent bien le numéro vert de la plateforme d'écoute.

Les agents ont besoin d'être écoutés par leurs cadres et surtout d'être associés à l'organisation de leur quotidien de travail, en amont des décisions prises. Ils en ont assez de subir, subir NRP et les restructurations qui en découlent, subir les pertes d'emplois, subir les injonctions contradictoires de la Centrale, ou subir encore les critiques quotidiennes du supposé coût des fonctionnaires pour la société.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont été alertés par plusieurs collègues en souffrance au sein de ce service, et ont immédiatement signalé cette situation auprès de la DDFIP, qui a promis un retour rapide. Nous vous tiendrons informés des suites et demanderons à la direction qu'un point relatif au SIP de Charleville-Mézières soit rajouté à l'ordre du jour de prochain CSAL-FS, l'instance dédiée aux conditions de travail. En pareilles circonstances, c'est toute la chaîne préventive qui doit être alertée, le médecin du travail, l'assistant de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail.